

**EN 12464-1**  
**Lumière et éclairage**  
**Éclairage des lieux de travail**  
**Partie 1: Lieux de travail intérieurs**

**1.- EXIGENCES RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE DE ZONES INTÉRIEURES, LES TÂCHES ET LES ACTIVITÉS**

5.2.4 Espaces communs à l'intérieur des bâtiments - Salles de repos, d'installations sanitaires et de premier secours - Vestiaires, sanitaires, salles de bains, toilettes

Éclairage moyen à maintenir,  $E_m$  (lux):  $\geq 200$

Éblouissement d'inconfort, UGR:  $\leq 25$

Uniformité de l'éclairage,  $U_o$ :  $\geq 0.40$

Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes,  $R_a$ :  $\geq 80$

Tracé en plan	Zone	Éclairage moyen à maintenir	Éblouissement d'inconfort	Uniformité de l'éclairage	Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes
---------------	------	-----------------------------	---------------------------	---------------------------	--

		$E_m$ (lux)	UGR	$U_o$	$R_a$
R+3	Sanitaires R+3 (Sanitaires)	332.53	19	0.91	85
R+2	Sanitaires R+2 (Sanitaires)	330.20	19	0.88	85
R+1	Sanitaires R+1 (Sanitaires)	330.20	19	0.88	85
RDC	Sanitaires RDC (Sanitaires)	330.19	19	0.88	85

5.26.4 Bureaux - Postes de travail de conception assistée par ordinateur

Éclairage moyen à maintenir,  $E_m$  (lux):  $\geq 500$

Éblouissement d'inconfort, UGR:  $\leq 19$

Uniformité de l'éclairage,  $U_o$ :  $\geq 0.60$

Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes,  $R_a$ :  $\geq 80$

Tracé en plan	Zone	Éclairage moyen à maintenir	Éblouissement d'inconfort	Uniformité de l'éclairage	Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes
---------------	------	-----------------------------	---------------------------	---------------------------	--

		$E_m$ (lux)	UGR	$U_o$	$R_a$
R+3	Espace co-working (Espace co-working)	9087.85	15	0.12 ✘	85
R+2	Bureau 4 (Bureau)	628.56	15	0.75	85
R+2	Bureau 6 (Bureau)	7298.65	15	0.10 ✘	85
R+2	Bureau 5 (Bureau)	673.45	15	0.74	85
R+1	Bureau 1 (Bureau)	637.85	15	0.75	85
R+1	Bureau 3 (Bureau)	7309.19	15	0.10 ✘	85
R+1	Bureau 2 (Bureau)	693.52	15	0.73	85

5.26.5 Bureaux - Salles de conférence et de réunion

Éclairage moyen à maintenir,  $E_m$  (lux):  $\geq 500$

Éblouissement d'inconfort, UGR:  $\leq 19$

Uniformité de l'éclairage,  $U_o$ :  $\geq 0.60$

Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes,  $R_a$ :  $\geq 80$

**EN 12464-1**  
**Lumière et éclairage**  
**Éclairage des lieux de travail**  
**Partie 1: Lieux de travail intérieurs**

Tracé en plan	Zone	Éclairage moyen à maintenir	Éblouissement d'inconfort	Uniformité de l'éclairage	Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes
		$E_m$ (lux)	UGR	$U_o$	$R_a$
R+2	Salle de réunion 2 (Salle de réunion)	4592.92	15	0.13 ✘	85
R+1	Salle de réunion 1 (Salle de réunion)	4646.59	15	0.13 ✘	85

**5.1.1 Zones de circulation à l'intérieur des bâtiments - Zones de circulation et couloirs**

Éclairage moyen à maintenir,  $E_m$  (lux):  $\geq 100$

Éblouissement d'inconfort, UGR:  $\leq 28$

Uniformité de l'éclairage,  $U_o$ :  $\geq 0.40$

Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes,  $R_a$ :  $\geq 40$

Tracé en plan	Zone	Éclairage moyen à maintenir	Éblouissement d'inconfort	Uniformité de l'éclairage	Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes
		$E_m$ (lux)	UGR	$U_o$	$R_a$
R+2	Palier R+2 (Parties communes)	912.37	19	0.51	85
R+1	Palier R+1 (Parties communes)	488.45	19	0.83	85
RDC	Hall d'entrée (Parties communes)	6411.53	20	0.05 ✘	85

**5.2.2 Espaces communs à l'intérieur des bâtiments - Salles de repos, d'installations sanitaires et de premier secours - Salles de repos**

Éclairage moyen à maintenir,  $E_m$  (lux):  $\geq 100$

Éblouissement d'inconfort, UGR:  $\leq 22$

Uniformité de l'éclairage,  $U_o$ :  $\geq 0.40$

Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes,  $R_a$ :  $\geq 80$

Tracé en plan	Zone	Éclairage moyen à maintenir	Éblouissement d'inconfort	Uniformité de l'éclairage	Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes
		$E_m$ (lux)	UGR	$U_o$	$R_a$
RDC	Cafétéria (Cafétéria)	492.03	16	0.74	85

**5.3.2 Espaces communs à l'intérieur des bâtiments - Salles de commande - Téléx, local courrier, tableau de distribution**

Éclairage moyen à maintenir,  $E_m$  (lux):  $\geq 500$

Éblouissement d'inconfort, UGR:  $\leq 19$

Uniformité de l'éclairage,  $U_o$ :  $\geq 0.60$

**EN 12464-1**  
**Lumière et éclairage**  
**Éclairage des lieux de travail**  
**Partie 1: Lieux de travail intérieurs**

Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes, $R_a \geq 80$					
Tracé en plan	Zone	Éclairage moyen à maintenir	Éblouissement d'inconfort	Uniformité de l'éclairement	Valeur minimale de l'indice de rendu des couleurs des lampes
		$E_m$ (lux)	UGR	$U_o$	$R_a$
RDC	Salle de reprographie (Salle de reprographie)	7915.89	16	0.09 <b>x</b>	85

**EN 12464-1**  
**Lumière et éclairage**  
**Éclairage des lieux de travail**  
**Partie 1: Lieux de travail intérieurs**